



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARUDY légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude AUSSANT, Maire d'ARUDY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

Étaient présents: Claude AUSSANT, Benoît ASNAR, Jean-Paul CASAUBON, Michel BEROT-LARTIGUE, Hélène CLAVIER, Christophe COURTAND, Philippe ESQUER, Emeline GUILLAUME, André MARESTIN, Josiane MOURTEROT, Jean-Claude PARGADE, Jean-Michel POURTEAU, Jean-Robert VIGNOLLES.

Étaient excusés: Chantal BELLOCQ, Valérie CANDAU, Colette DUCOURNAU,

Ont donné pouvoir: Isabelle BERGES à Claude AUSSANT, Anne-Marie CAMPOS à Josiane MOURTEROT, Nicole LAHOURATATE à Hélène CLAVIER.

Hélène CLAVIER est élue secrétaire de séance.

2024_028/ Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du règlement départemental de soutien financier aux communes, des dossiers de demandes de subventions peuvent être déposés pour les travaux de voirie. Un projet peut être déposé par an, et deux années de dépenses peuvent être cumulées. Le plafond subventionnable pour la Commune est de 46 627€ avec un taux d'intervention de 35% ; soit une aide maximale de 16 320€.

Il présente aux membres du Conseil Municipal les différents chiffrages établis pour les travaux de voirie à réaliser sur la commune en 2024 :

- entretien des voies : épareuse, nettoyage du réseau d'eau pluviale des voies...
- réfection de voies et parking publics : maîtrise d'œuvre pour l'écluse Saint Michel, parkings Espalungue, la Poste, réfection de rues...

Pour réaliser ces opérations de gros entretien, Monsieur le Maire propose de solliciter du Conseil Départemental et envisage le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant en €	%
Subvention Conseil Départemental 64 (35% de 46627€)	16 319	24%
Commune	51 225	76%
TOTAL	67 544	100%

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

APPROUVE les travaux de voirie à réaliser en 2024 et le plan de financement afférent,

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention au taux maximum de 35% pour réaliser
ces travaux de voirie.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité, le 22 avril 2024.

Le Maire,
Claude AUSSANT



La secrétaire de séance,
Hélène CLAVIER



Publié le 24 avril 2024
Transmis au contrôle de légalité le 24 avril 2024